

**2012/5014 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DE LYON EN APPLICATION DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE LES 31 MARS 2008 et 26 MARS 2009** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. LE MAIRE

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

(Adopté.)